



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs  
Single Market Enforcement  
Notification of Regulatory Barriers

Message 201

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 1268

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0396/HU

Retransmission de la réponse de l'Etat membre notifiant (Hungary) à de Austria.

MSG: 20251268.FR

1. MSG 201 IND 2024 0396 HU FR 15-01-2025 14-05-2025 HU ANSWER 15-01-2025

1. MSG 201 IND 2024 0397 HU FR 15-01-2025 14-05-2025 HU ANSWER 15-01-2025

2. Hungary

3A. Európai Unió Ügyek Minisztériuma  
EU Jogi Megfelelésvizsgáló Főosztály - Műszaki Notifikációs Központ  
H-1054 Budapest, Báthory u. 10.  
E-mail: technicalnotification@eum.gov.hu

3B. Nemzetgazdasági Minisztérium

4. 2024/0396/HU - C50A - Denrées alimentaires

4. 2024/0397/HU - C50A - Denrées alimentaires

5.

6. Nous répondons comme suit à l'avis circonstancié présenté par l'Autriche concernant les notifications n° 2024/396-397/HU.

Conformément à l'article XVI de la loi fondamentale de Hongrie (ci-après : loi fondamentale), « [t]out enfant a droit à la protection et aux soins nécessaires à son bon développement physique, mental et moral. » L'article 6, paragraphe 4, de la loi XXXI de 1997 sur la protection des enfants et l'administration de la tutelle dispose que « [l]'enfant a le droit d'être protégé contre les influences environnementales et sociales préjudiciables à son développement, ainsi que contre les substances nocives pour sa santé. »

Parallèlement, la protection de la santé des enfants ne peut être garantie avec suffisamment d'efficacité uniquement par le biais de l'étiquetage ou d'autres moyens d'information ou de sensibilisation. Il n'est pas garanti que l'information des jeunes consommateurs ait un réel effet dissuasif par rapport à la consommation de boissons énergisantes. L'interdiction de commercialiser auprès de mineurs ne constitue pas une restriction à la libre circulation des marchandises, puisqu'elle ne constitue pas une restriction à l'importation ou une restriction générale à la commercialisation, mais s'applique uniquement à un groupe spécifique de consommateurs.

D'une part, la définition du concept de boisson énergisante présentant certaines caractéristiques de composition permet de définir la portée exacte du produit concerné et, d'autre part, c'est précisément cette solution réglementaire qui garantit que les objectifs de protection de la santé sont atteints, puisque le risque pour la santé est lié à des ingrédients individuels. Compte tenu de l'absence d'une telle définition dans le droit européen, ce sont les États membres qui doivent établir des exigences en matière de composition s'ils souhaitent protéger la santé des enfants. Des règles harmonisées peuvent être établies ultérieurement, mais ce domaine ne doit pas non plus rester sans réglementation dans l'interim



## EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs  
Single Market Enforcement  
Notification of Regulatory Barriers

Maintenir les jeunes en bonne santé et les encourager à adopter des modes de vie sains est un objectif de politique publique extrêmement important, car une bonne santé est cruciale pour la croissance et le développement global, et permet d'avoir une meilleure qualité de vie et de vivre plus longtemps en bonne santé. La bonne santé des jeunes est essentielle non seulement pour le bien-être, la croissance et le développement au niveau individuel et familial, mais aussi pour l'avenir de toute nation.

Les avis d'experts disponibles (Société hongroise de cardiologie, Centre national de santé publique et de pharmacie) conviennent que la consommation excessive de boissons énergisantes par les jeunes constitue une menace importante pour la santé, notamment en raison de leur impact sur le système cardiovasculaire et d'autres effets sur la santé physique et mentale (tels que les troubles du sommeil, une irritabilité accrue, l'augmentation des comportements à risque en cas de consommation avec de l'alcool, le risque d'obésité dus à une teneur élevée en sucres et risque de développer un diabète de type 2).

S'il existe un risque de consommation excessive de caféine et de sucre à tous âges, la tranche d'âge particulièrement exposée aux effets néfastes des boissons énergisantes est celle des jeunes de moins de dix-huit ans.

L'association hongroise des boissons énergisantes estime qu'il est important de partager des informations crédibles et factuelles sur les boissons énergisantes avec les consommateurs et souligne par conséquent que ces produits ne sont recommandés que pour les adultes en bonne santé, étant donné qu'aucun produit à forte teneur en caféine et en sucre n'est bon pour l'organisme en développement.

Les boissons énergisantes sont des boissons conçues pour accroître la performance physique et la réactivité mentale et sont disponibles sur le marché dans divers arômes et compositions pour répondre aux besoins des consommateurs et des producteurs. Ils contiennent des substances stimulantes qui contribuent à réduire la fatigue et à augmenter le niveau d'énergie de l'organisme.

Une tendance négative d'un point de vue nutritionnel et sanitaire est que les boissons énergisantes sont populaires auprès de la plupart des jeunes, presque comme des boissons gazeuses, qui sont consommées à volonté ou en grandes quantités en raison des emballages de grande taille dans lesquels elles sont conditionnées, sans tenir compte de leur teneur en caféine, qui peut provoquer des symptômes encore plus graves, en fonction de la sensibilité individuelle.

Les boissons énergisantes comptent parmi les plus populaires des boissons à base de caféine. En Hongrie, l'expérimentation des effets de la caféine commence généralement à l'âge de l'adolescence.

Selon les résultats de l'initiative de surveillance de l'obésité infantile de l'OMS pour 2022, 34 % des enfants âgés de 6 à 8 ans consomment quotidiennement des boissons gazeuses sucrées et 1 % des boissons énergisantes à des fréquences variables. Selon les résultats de l'étude conduite en 2022 par HBSC menée en 2022 sur des élèves de du primaire et de du secondaire, la part des personnes consommant quotidiennement des boissons énergisantes avoisine les 13,7 % (contre 8,9 % en 2014), ce qui représente une augmentation par rapport aux résultats précédents. Dans cette tranche d'âge, la part des consommateurs quotidiens a progressivement été multipliée par près de quatre (de 5,7 % à 20,1 %). Près des trois quarts (72,5 %) des élèves interrogés consommaient des boissons énergisantes une fois par semaine ou moins au moment de l'enquête en 2022.

Depuis le 1er novembre 2011, l'autorité de santé publique déclare, sur une base permanente, tous les incidents liés à la consommation de boissons énergisantes (maladies, effets indésirables) au Centre national de santé publique et de pharmacie (ci-après : NNGYK).

Du 1er novembre 2011 au 31 décembre 2023, 577 cas d'incidents, de maladies et d'effets indésirables potentiels liés à la consommation de boissons énergisantes ont été signalés au NNGYK. Nous supposons que la consommation de boissons énergisantes provoque un nombre bien plus élevé d'effets indésirables chez les jeunes, mais que la plupart d'entre eux ne donnent pas lieu à consultation et ne sont donc pas signalés.



## EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs  
Single Market Enforcement  
Notification of Regulatory Barriers

La quantité de boisson énergisante consommée variait de 1 décilitre à 2,5 litres (!) par personne. Les boissons énergisantes étaient consommées avec de l'alcool dans 19 % des cas.

D'après les données reçues, les excès de consommation ont probablement causé des dommages permanents à la santé de trois des jeunes concernés par l'étude, sans qu'aucun décès n'ait jusqu'ici été signalé. Sur la base des données, il a été constaté que 74 % (428) des 577 personnes ayant ressenti des effets indésirables et des nausées étaient des jeunes âgés de 18 ans et moins. Les données suggèrent que, selon les informations reçues par le NNGYK, ce sont les groupes d'âge des élèves du primaire et du secondaire qui sont les plus touchés par une combinaison d'effets indésirables associés à la consommation de boissons énergisantes, 25 % des incidents survenant dans les écoles.

La gravité du problème est illustrée par le fait qu'une grande partie (76,6 %) de tous les incidents liés à la consommation de boissons énergisantes a nécessité le recours aux services de santé, y compris l'intervention de services ambulanciers, médicaux et hospitaliers. La recherche montre que les adolescents qui consomment des boissons énergisantes ont des comportements plus néfastes pour la santé et sont plus susceptibles d'avoir des indicateurs de santé négatifs que les adolescents qui n'en consomment pas. Des indicateurs de santé négatifs (état de santé jugé médiocre, problèmes de santé multiples, sommeil insuffisant) ont également été observés chez des ayant consommation plus modérée de ce type de boissons (Puupponen M, Tynjala J, Valimaa R Paakkari L). Associations between adolescents energy drink consumption frequency and several negative health indicators BMC Public Health. 6 février 2023; 23(1); 258. doi: 10.1186/s12889-023-15055-6. PMID:36747163; PMCID: PMC9903583)

Au cours de la dernière décennie, plusieurs publications scientifiques et prises de position ont été publiées sur les effets indésirables, voire permanents, de la consommation de boissons énergisantes sur la santé des jeunes de moins de 18 ans (tels que l'hypertension, les troubles du sommeil, le risque accru de développer certaines maladies chroniques telles que le diabète de type 2, etc.) (<https://www.who.int/news/item/13-12-2022-who-calls-on-countries-to-tax-sugar-sweetened-beverages-to-save-lives>; <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5b85548540f0b6214391e8d9/impact-assessment-for-banning-the-sale-of-energy-drinks-to-children.pdf>; <https://clinicalresearch.uhs.nhs.uk/news/energy-drink-intake-rising-among-teens-in-deprived-areas-amid-widening-inequality>; Seifert, S.M., Schaechter, J.L., Hershonin, E.R., Lipshultz, S.E. 2011. Health effects of energy drinks on children, adolescents, and young adults. *Pediatrics* 127(3):511-28. Epub 14 février 2011; Kaminer, Y. 2010.; Problematic use of energy drinks by adolescents. *Child Adolesc Psychiatr Clin N Am* 19(3):643-50.; Bigard, AX. Risks of energy drinks in youths. 2010. *Arch Pediatr* 17(11):1625-31.; Scalese, M., Denoth, F., Siciliano, V., Bastiani, L., Cotichini, R., Cutilli, A., & Molinaro, S. (2017). Energy Drink and Alcohol mixed Energy Drink use among high school adolescents: Association with risk taking behaviour, social characteristics. *Addictive Behaviors*, 72, 93-99. doi: 10.1016/j.addbeh.2017.03.016).

Les effets physiologiques des boissons énergisantes contenant de la caféine ont été examinés dans le cadre de plusieurs rapports scientifiques indépendants :

la surconsommation de boissons énergisantes peut entraîner des effets nocifs tels qu'une augmentation du stress, des troubles du sommeil, des troubles affectifs et une tendance suicidaire accrue [Park, 2016].

Chez les sportifs, outre l'effet d'amélioration des performances des boissons énergisantes, même des doses faibles ou modérées de boissons énergisantes contenant de la caféine peuvent être associées à des effets indésirables tels que l'insomnie et une nervosité accrue [Salinero, 2016].

En ce qui concerne la consommation de boissons énergisantes, des publications scientifiques soulignent le risque de problèmes cardiovasculaires et d'arythmie, en particulier chez les personnes atteintes d'un syndrome du QT long [un trouble du système de conduction cardiaque, une symptomatologie clinique qui, dans certains cas, peut entraîner une arythmie cardiaque (tachycardie ventriculaire) et, moins fréquemment, une mort cardiaque soudaine associée à une fibrillation ventriculaire. La maladie existe sous des formes congénitales et acquises] [Enriquez, 2017; Piccioni, 2021].

Dans le cadre d'une étude, les effets des boissons énergisantes ont été comparés à ceux d'autres boissons de contrôle



## EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs  
Single Market Enforcement  
Notification of Regulatory Barriers

contenant de la caféine, en utilisant une dose de caféine relativement élevée de 320 mg/jour. L'augmentation de la pression artérielle systolique était significativement plus élevée dans le groupe consommant une boisson énergisante que dans le groupe consommant une boisson de contrôle contenant de la caféine, ce que les chercheurs ont expliqué par la présence d'autres ingrédients bioactifs dans les boissons énergisantes (taurine, l-carnitine et ginseng) [Fletcher, 2017].

Ainsi, les effets indésirables potentiels sur la santé sont présumés être si nombreux qu'il est jugé approprié de définir juridiquement la gamme de produits qui devraient utiliser le terme « boisson énergisante » dans leur étiquetage. En outre, il est nécessaire de fixer une limite maximale pour certains ingrédients. Toutefois, sur la base des observations reçues, cette limite a été clarifiée de telle sorte que, par rapport à la proposition précédente, selon laquelle tout composé appartenant au groupe des méthylxanthines devrait être soumis au règlement si une quantité d'au moins 15 mg/100 ml est présente ; une interdiction de commercialisation ou de service devrait s'appliquer aux quantités supérieures à 15 mg/100 ml. En outre, nous avons précisé que les boissons à base de thé et de café ne sont pas couvertes par le règlement et que la notion de boisson énergisante ne sera définie que de manière restrictive. La protection de la santé des enfants ne peut être pleinement garantie que par cette solution réglementaire complexe à trois niveaux.

Ces dispositions sont essentielles, d'une part pour promouvoir sensibiliser les consommateurs et, d'autre part, pour assurer le respect et le contrôle des dispositions interdisant la vente ou l'offre aux consommateurs afin de protéger la santé des personnes de moins de 18 ans.

Conformément à l'article B, paragraphe 1, de la loi fondamentale, la Hongrie est un État de droit indépendant et démocratique. L'une des exigences fondamentales de l'État de droit est que les organismes publics doivent fonctionner dans le cadre organisationnel fixé par la loi, selon les règles de fonctionnement établies par la loi, et dans les limites réglementées par la loi d'une manière transparente et prévisible pour les citoyens. [Résolution n° 56/1991 du 8 novembre 1991 de la Cour constitutionnelle]. L'exigence de sécurité juridique découle de l'exigence de l'État de droit, qui exige que l'État, y compris le législateur, veille à ce que la législation dans son ensemble, ses sous-domaines et ses règles individuelles soient clairs, sans ambiguïté, prévisibles dans leur impact et prévisibles pour les personnes concernées. L'exigence de sécurité juridique est satisfaite par la loi CXXX de 2010 sur la législation, dont l'article 2, paragraphe 1, dispose que les lois doivent avoir un contenu réglementaire clairement compréhensible pour les personnes concernées.

Il découle de ces exigences qu'il est nécessaire d'énoncer clairement et, par conséquent, la législation visant à protéger la santé des enfants doit définir clairement les ingrédients, ou les valeurs limites connexes, auxquels l'interdiction doit s'appliquer dans le cas de boissons non alcoolisées conformes afin de protéger la santé des enfants. Pour que cette loi soit applicable, elle doit nécessairement être accompagnée d'exigences de marquage afin d'assurer à la fois sensibilisation et identification. Ceci garantit que les personnes soumises à la réglementation sont en mesure d'identifier sans aucun doute les produits couverts par la législation et que l'autorité désignée pour l'inspection peut exercer de manière cohérente ses pouvoirs d'inspection et de sanction.

\*\*\*\*\*

Commission européenne  
Point de contact Directive (UE) 2015/1535  
email: [grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu](mailto:grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu)